

# La livraison de marchandises à vélo

## Aspects sociaux

MIDI DE L'IRIB – 13 DÉCEMBRE 2021

# Programme



- ▶ Tour d'horizon des statuts sociaux en Belgique
- ▶ Enquête des coursiers et des coopératives belges
- ▶ Proposition de nouvelle fonction à la commission paritaire
- ▶ Affaire Deliveroo

# Tour d'horizon des statuts sociaux en Belgique

- ▶ 3 formes d'emploi en droit belge :
  - ▶ Travailleur salarié (sous contrat de travail)
  - ▶ Fonctionnaire (sous Statut)
  - ▶ Travailleur indépendant (résiduaire)
  
- ▶ Examen des formes d'emploi dans le cadre de BCklet:
  - ▶ Travailleur salarié
  - ▶ Travailleur indépendant
  - ▶ Travailleur salarié via Smart
  - ▶ Travailleur salarié intérimaire
  - ▶ Travailleur salarié en titres-services
  - ▶ Prestataire de services sur plateforme numérique agréée
  - ▶ Création d'un statut *sui generis*

# Tour d'horizon des statuts sociaux en Belgique

## 1. Travailleur salarié

- ▶ Ouvrier (commission paritaire n°140.03)
- ▶ Rémunération selon un barème horaire + primes
- ▶ Flexibilité: temps partiel, régime variable, horaire variable
  
- ▶ Avantage:
  - ▶ Protection sociale pour le travailleur
- ▶ Inconvénients:
  - ▶ Lourdeur administrative, gestion chronophage et coût de la flexibilité

# Tour d'horizon des statuts sociaux en Belgique

## 2. Travailleur indépendant

- ▶ Prix librement négocié
- ▶ Flexibilité largement supérieure: pas d'affichage des horaires 5 jours à l'avance, pas de gestion des horaires, pas de surcoût
- ▶ Avantage:
  - ▶ Flexibilité pour l'entreprise
- ▶ Inconvénient:
  - ▶ Le coursier est-il vraiment indépendant?
    - ▶ Fixation de son prix, autres donneurs d'ordre, libre organisation du (temps de) travail

# Tour d'horizon des statuts sociaux en Belgique

## 3. Travailleur salarié intérimaire

- ▶ Passage par une agence d'intérim (= employeur du travailleur) soumise à une réglementation spécifique
- ▶ Conditions de travail identiques aux coursiers de l'entreprise:
  - ▶ Ouvrier (commission paritaire n°140.03)
  - ▶ Rémunération selon un barème horaire + primes
  - ▶ Règlement de travail de l'entreprise applicable
- ▶ Avantages:
  - ▶ Flexibilité pour l'entreprise
  - ▶ Protection sociale pour le travailleur
- ▶ Inconvénients:
  - ▶ Plus précaire pour le travailleur
  - ▶ Max. 3 x 6 mois

# Tour d'horizon des statuts sociaux en Belgique

## 4. Travailleur salarié via Smart

- ▶ Flexibilité:
  - ▶ Pas d'affichage des horaires 5 jours à l'avance
  - ▶ Pas de gestion des horaires
  - ▶ Pas de surcoût
- ▶ Avantages:
  - ▶ Protection sociale partielle pour le travailleur
  - ▶ Flexibilité maximisée pour l'entreprise
- ▶ Inconvénients:
  - ▶ Smart non affiliée à la commission paritaire n°140.03 (rémunération/primes différentes des autres travailleurs)
  - ▶ Flexibilité au détriment du coursier
  - ▶ Plus précaire pour le travailleur
  - ▶ Non réglementé

# Tour d'horizon des statuts sociaux en Belgique

## Options non retenues

- ▶ Travailleur salarié en titres-services
  - ▶ Système régional
  - ▶ Dépend de subsides importants
  - ▶ Pas de volonté politique (RBC)
- ▶ Prestataire de services sur plateforme numérique agréée
  - ▶ Pas de statut social
  - ▶ Précarité +++
  - ▶ Lois de 2018 annulées par Cour constitutionnelle (exemption d'impôts/cotisations sociales)
- ▶ Création d'un statut *sui generis*
  - ▶ Non pertinent compte tenu de la réalisation des tâches qui rentre dans les catégories existantes



# Tour d'horizon des statuts sociaux en Belgique

## Conclusion

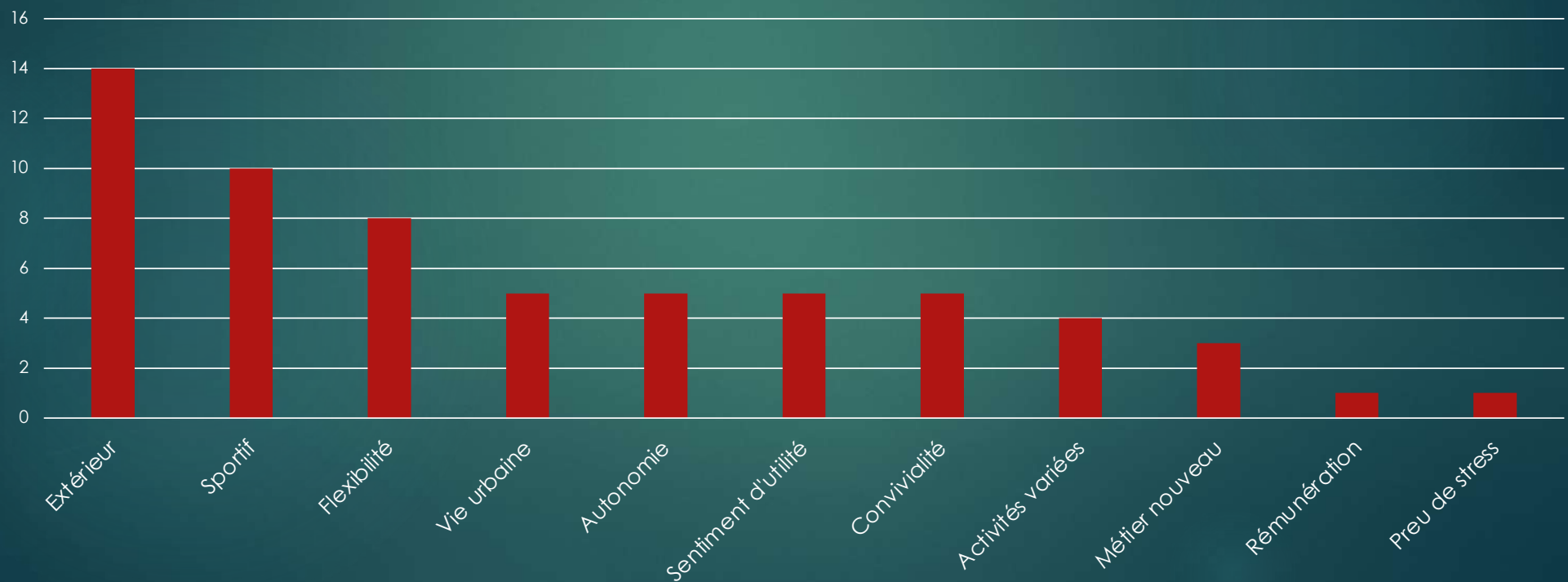
- ▶ Travailleur salarié ➡ charge de travail habituelle
- ▶ Travailleur indépendant ➡ charge de travail exceptionnelle
- ▶ Travailleur salarié intérimaire ➡ charge de travail exceptionnelle

# Enquête des coursiers et des coopératives belges

- ▶ Coursiers (questionnaires):
  - ▶ +/- 20 répondants seulement
  - ▶ Lieu de travail: RBC, Flandre et Wallonie
  - ▶ Genre: 100% masculin
  
- ▶ Coopératives (tables rondes):
  - ▶ Urbike
  - ▶ Rayon 9
  - ▶ Le Coursier wallon
  - ▶ GO2
  - ▶ Molenbike
  - ▶ Cargo Velo
  - ▶ ...

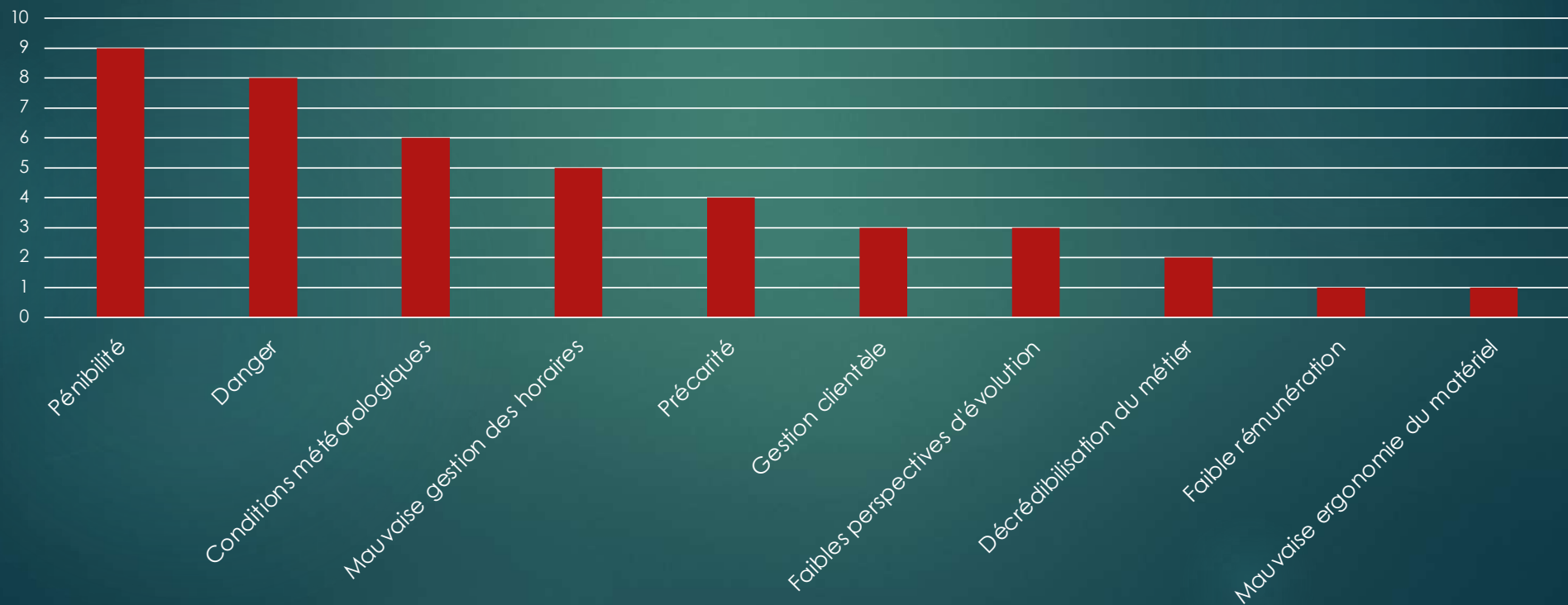
# Résultats de l'enquête des coursiers

## ► Avantages et attraits du métier de coursier



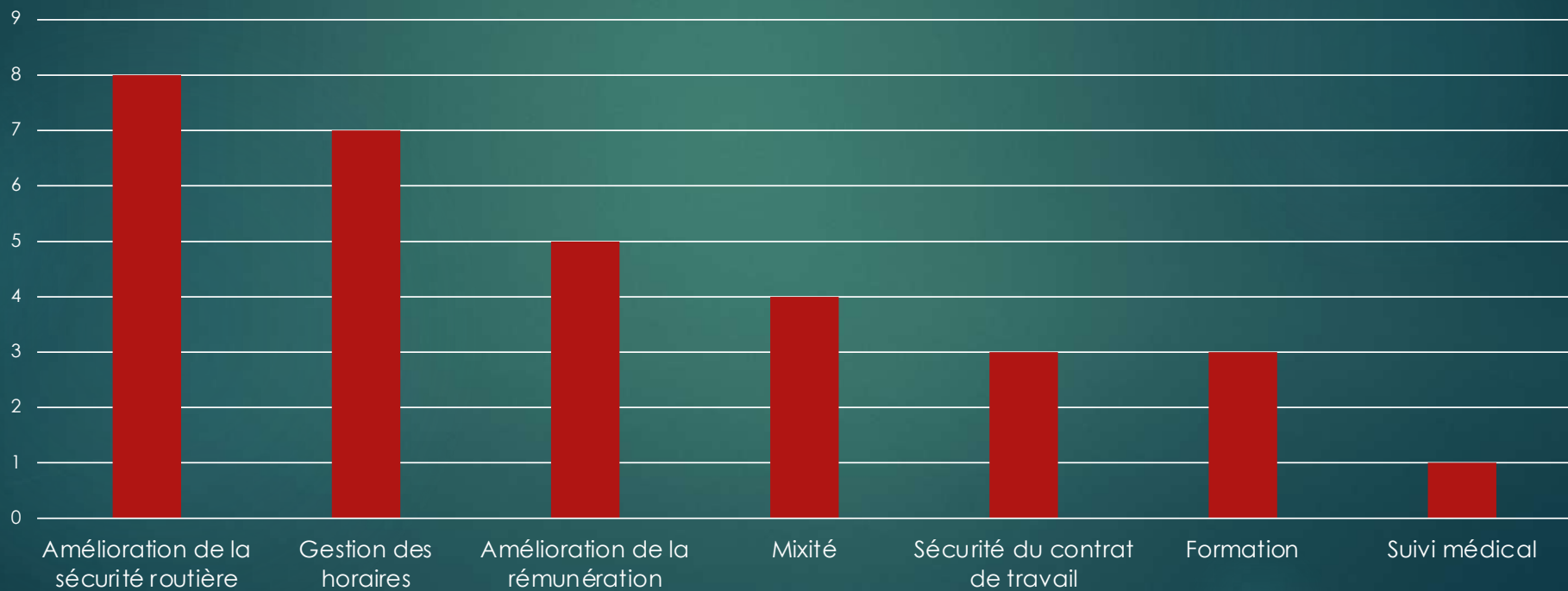
# Enquête des coursiers et des coopératives belges

## ► Inconvénients et difficultés du métier de coursier



# Enquête des coursiers et des coopératives belges

## ▶ Voies d'amélioration revendiquées



# Enquête des coursiers et des coopératives belges

## Conclusions

- ▶ Coursiers:
  - ▶ Peu de répondants mais réponses cohérentes
  - ▶ Revendications principales:
    - ▶ Amélioration de la sécurité routière
    - ▶ Gestion spécifique des horaires:
      - ▶ Adaptation aux réalités du terrain (pics non prévisibles 5 jours à l'avance)
      - ▶ Temps de repos nécessaire
      - ▶ Rémunération de la pause entre deux tournées
    - ▶ Évolution de la rémunération en tenant compte des contraintes propres au métier:
      - ▶ Temps de repos nécessaire
      - ▶ Impact sur la santé (pollution, effort physique, conditions météorologiques extrêmes)

# Enquête des coursiers et des coopératives belges

## Conclusions

- ▶ Coopératives:
  - ▶ La commission paritaire n°140.03 ne prend pas les spécificités du métier en considération:
    - ▶ Temps de travail/temps de repos
    - ▶ Risques (santé, sécurité routière)
  - ▶ La commission paritaire n°140.03 offre des acquis sociaux intéressants:
    - ▶ Flexibilité encadrée
    - ▶ Primes et avantages
    - ▶ Protection sociale et négociation collective
  - ▶ Proposition d'une nouvelle fonction s'inscrivant dans l'acquis social mais tenant compte des spécificités du métier

# Proposition de nouvelle fonction à la commission paritaire n°140.03

- ▶ Tâches:
  - ▶ Tâches principales et tâches accessoires
  - ▶ Variétés des tâches
  - ▶ Degré de complexité des tâches
  
- ▶ Organisation du travail:
  - ▶ Obligation de reporting
  - ▶ Autonomie dans l'organisation du travail
  
- ▶ Aptitudes:
  - ▶ Niveau de formation requis
  - ▶ Compétentes et aptitudes requises



# Affaire Deliveroo

- ▶ Initiée par l'Auditorat du travail de Bruxelles
- ▶ Jugement rendu le 8 décembre 2021
  - ▶ Pas de requalification en travailleurs salariés 🖱️ coursiers Deliveroo sont indépendants
  - ▶ Quid du « statut P2P »?

# Conclusion

- ▶ Merci à tous!



UNIVERSITÉ  
SAINT-LOUIS  
BRUXELLES